

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 16 mai 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°7

CIRCULAIRE N° 340084/DEF/RH-AT/PRH/LEG

modifiant la circulaire n° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2012 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2011-2012.

Du 24 avril 2012

CIRCULAIRE N° 340084/DEF/RH-AT/PRH/LEG modifiant la circulaire n° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2012 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2011-2012.

Du 24 avril 2012

NOR D E F T 1 2 5 0 5 8 6 C

Texte modifié :

Circulaire n° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2012 (BOC N° 12 du 9 mars 2012, texte 16).

Référence de publication : BOC N°22 du 16 mai 2012, texte 7.

La circulaire n° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2012 est modifiée comme suit.

1. Au point 4.1.5.

Remplacer la ligne « Officiers » par la ligne suivante :

Officiers.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGCZS.
------------	--	-------------	----------	-------------	--------

2. Après le point 9.1.1.2.12., ajouter le point 9.1.1.2.13. suivant :

9.1.1.2.13. Centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Cdt CISMF.	SCEM OPS.	Cdt CISMF.	CPT EMA.
S-O.		CdS.	Cdt CISMF.	Cdt CISMF.	MGA.

3. Au point 9.1.2.9.1.

Remplacer la ligne « S-O » par la ligne suivante :

S-O.		Chef PIAM.	Chef PIAM.	Chef PIAM.	MGA.
------	--	------------	------------	------------	------

4. Au point 9.1.2.9.2.

Remplacer la ligne « Chef CIAM » par la ligne suivante :

Chef CIAM.	Chef PIAM.	JCE.	MGA.	JCE.	MGA.
------------	------------	------	------	------	------

5. Au point 9.1.2.19.4.

Insérer entre la ligne « DMD DOUBLE FONCTION » et la ligne « COL DMD » la ligne suivante :

TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
-----------	--	--------	------	--------	------

6. Au point 15.1.2.1.

Insérer entre la ligne « DIRECTEUR ADJOINT » et la ligne « CHEF DE LA DIVISION PLAN » la ligne suivante :

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
---------------------------	--	-------------------	---------	-------------------	---------

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe RENARD.